

# BULLETIN MUNICIPAL JUILLET 2017

## Information sur la carte d'identité

Les demandes de cartes d'identité sont désormais instruites par la mairie de Pont de Beauvoisin Isère selon des procédures identiques à celles des demandes de passeport.

## Quelques rappels sur la réforme territoriale

Depuis janvier 2017, Saint Albin est rattaché à la nouvelle communauté de commune des Vals du Dauphiné, regroupant les quatre communautés : Vallons du Guiers, Les Vallons de La Tour, la Vallée de l'Hien et Bourbre Tisserants.

Monsieur Gueugnot, le Maire, est le délégué titulaire et représente le village aux réunions des maires et aux assemblées générales. Il peut être remplacé par Madame Evelyne Roux, Première Adjointe, déléguée suppléante.

Les membres du conseil municipal siègent dans les commissions.

**Les compétences prises par Les Vals du Dauphiné, nouvelle intercommunalité, sont les suivantes :**

Développement économique : (délégué de la commission : Sébastien Gueugnot)

Tourisme, Culture et loisirs : (déléguée de la commission : Evelyne Roux)

Aménagement du territoire, Mobilité, Habitat : (délégué de la commission : Gilbert Longo)

Petite enfance, enfance, jeunesse (déléguée de la commission : Renée Chaboud)

Voirie (délégué de la commission : René Liatard)

Environnement et développement durable : (délégué de la commission : Maurice Vuitteney)

Eau, assainissement et gestion des risques d'inondation : (délégué de la commission : Frédéric Guignier)

Gestion des déchets : (délégué de la commission : Yves Clauzon)

Ces commissions regroupent les compétences des différentes commissions qui étaient animées par les anciennes communautés de communes. Elles ont pour mission d'harmoniser les objectifs et les méthodes de travail de ces anciennes commissions.

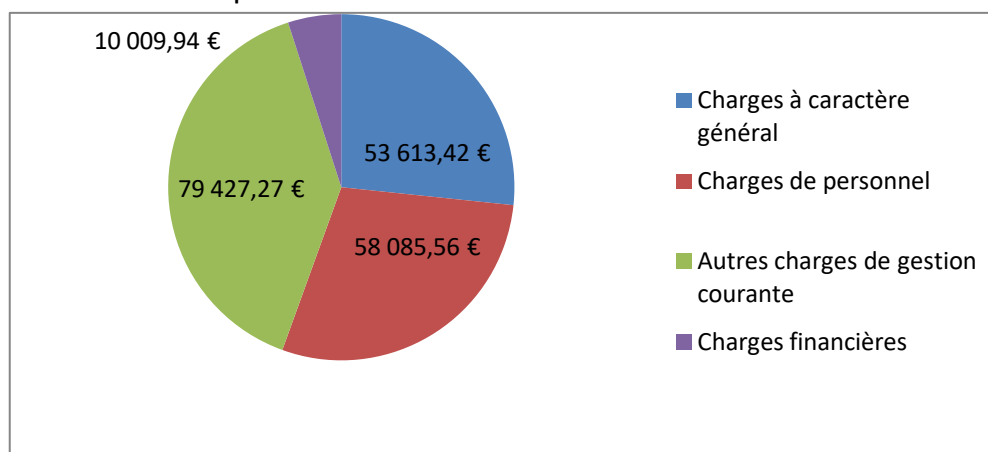
Les enjeux principaux étant le développement :

- Economique et touristique,
- Culturel, Urbain,
- Social,
- Durable,
- Environnemental

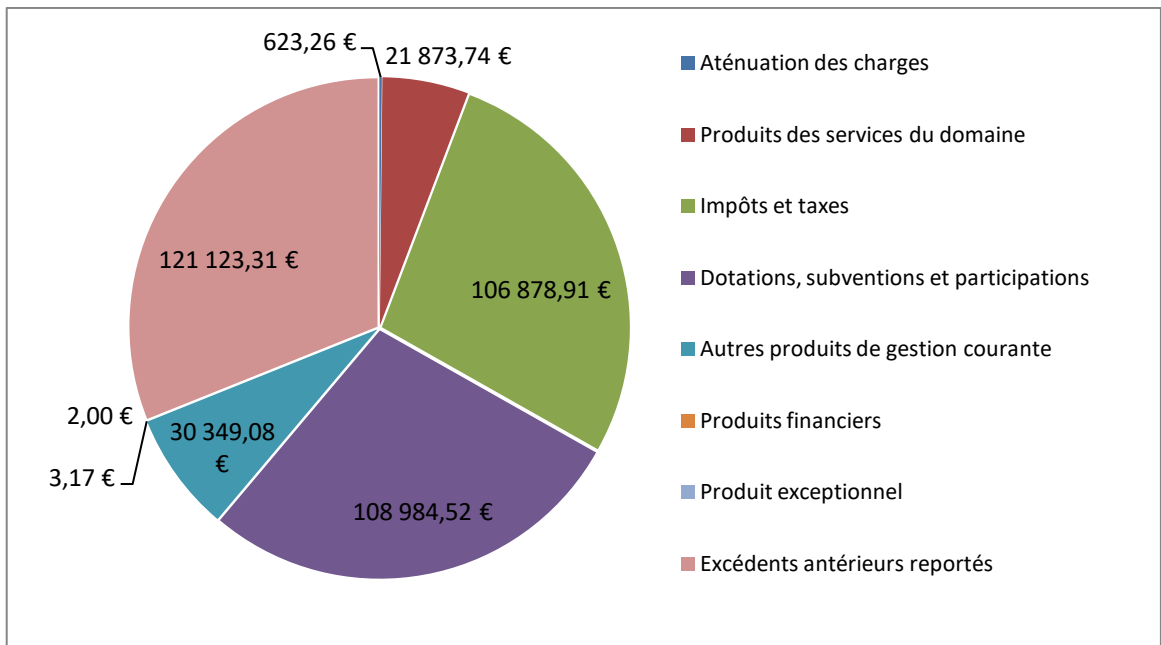
Le détail de ces compétences figure sur le site : [www.valsdudauphine.fr](http://www.valsdudauphine.fr)

## Le compte administratif 2016

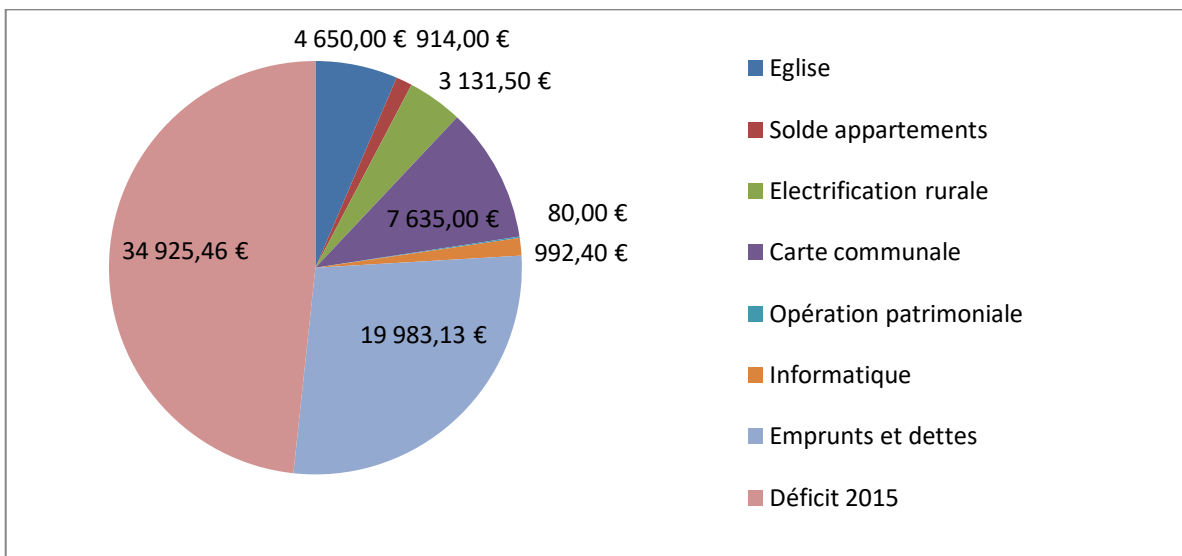
Dépenses de fonctionnement : **201 136.19 €**



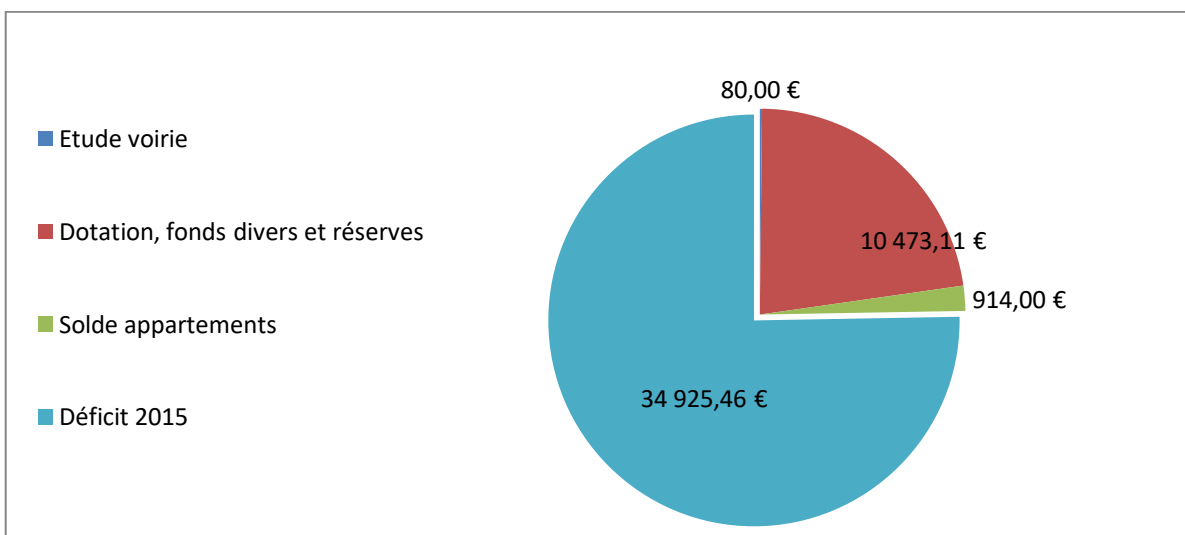
**Recette de fonctionnement : 389 837.99 €**



**Dépenses d'investissement : 82 650.92 €**

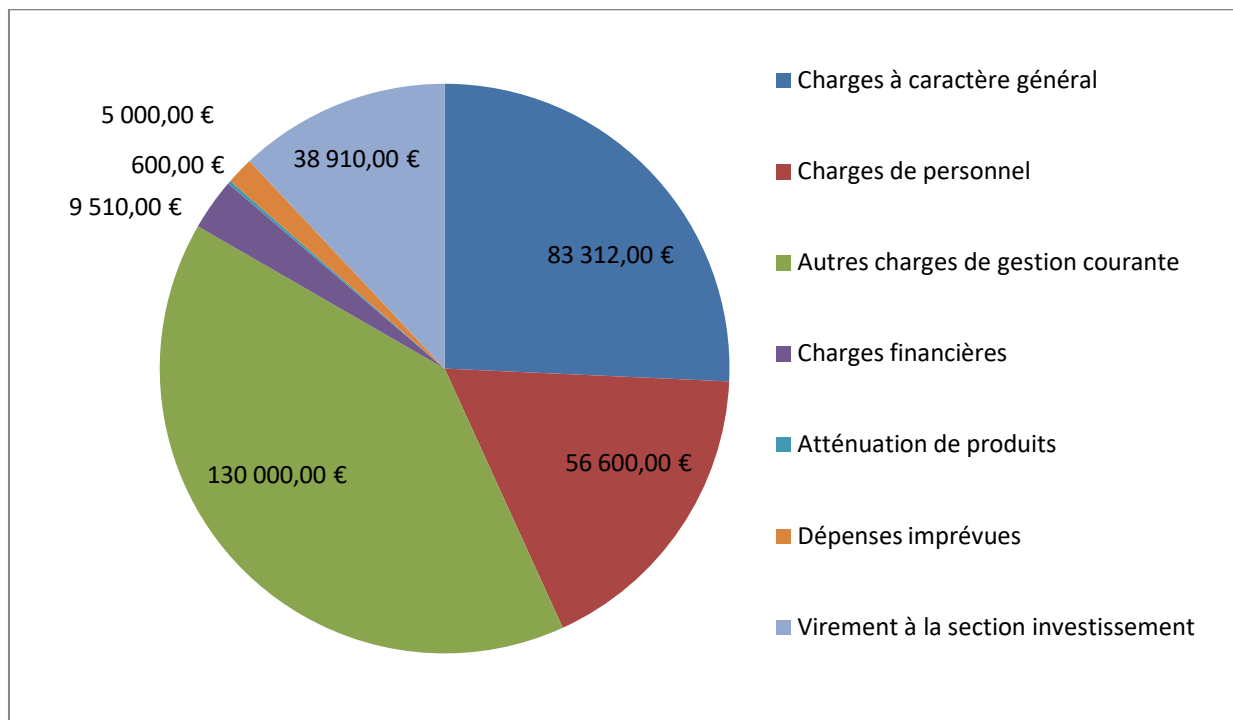


**Recette d'investissement : 46 392.57 €**

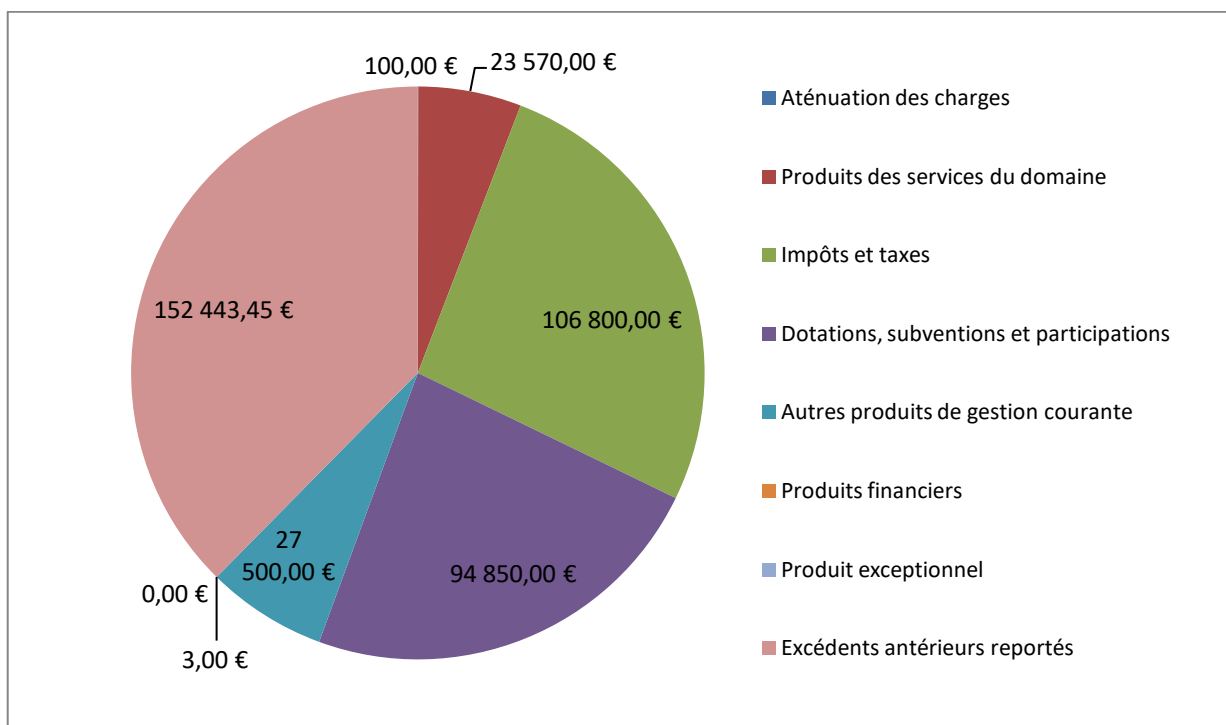


## Budget primitif 2017

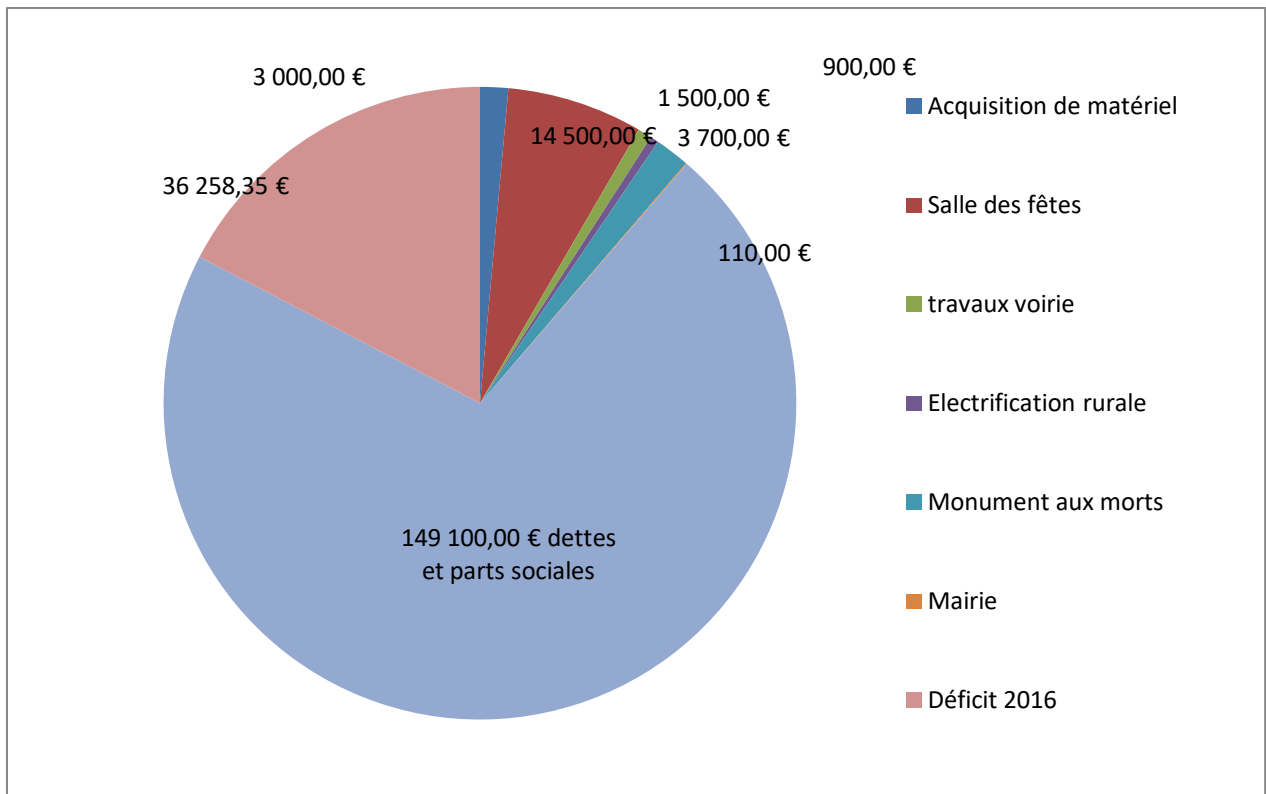
Dépenses de fonctionnement : **323 932,00 €**



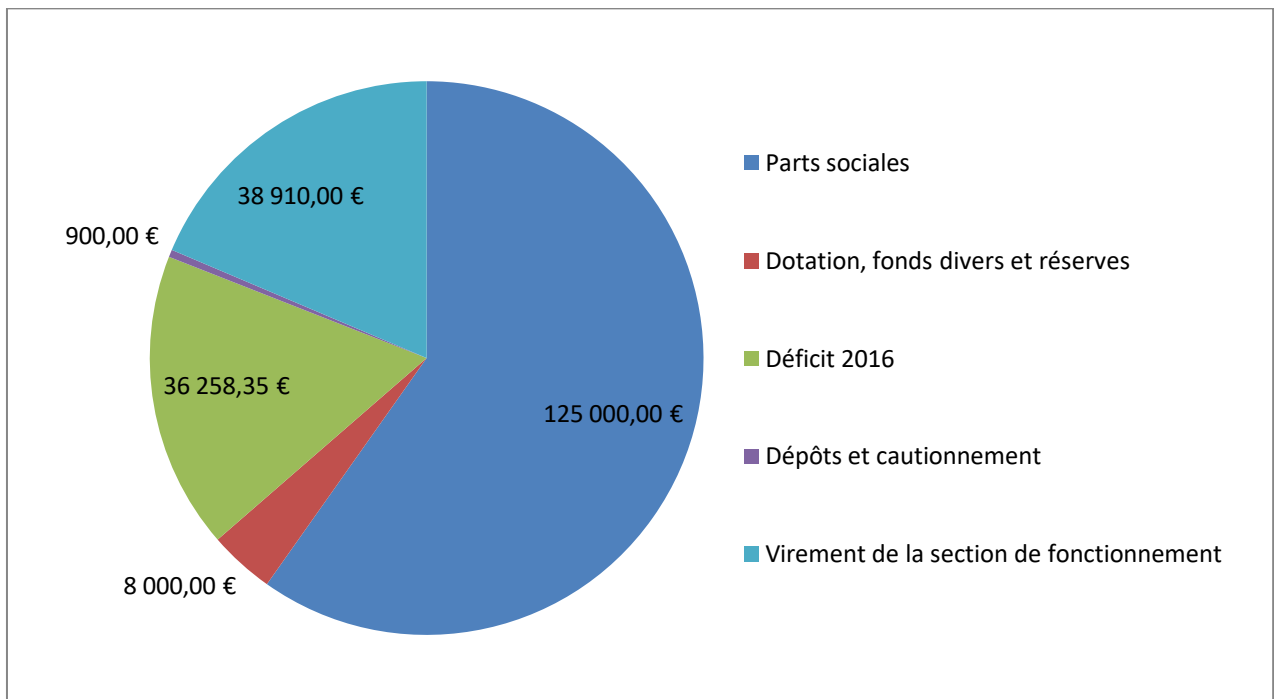
Recette de fonctionnement : **405 266.45 €**



## Dépenses d'investissement : 209 068,35 €



## Recette d'investissement : 209 068,35 €



### Compléments d'informations sur le budget primitif

Le conseil municipal du 21 février 2017 ayant délibéré pour confier la rénovation de l'ancien hospice par SEMCODA, le budget a été élaboré en conséquence :

- Réaliser un investissement, en dépense de 125 000 € d'achat de parts sociales et en recette de 125 000 € d'avance sur loyer donné par SEMCODA ;
- Ajouter 40 000 € de dépenses de fonctionnement à charge de la commune.

Le solde du budget CCAS sera réintégré dans le budget communal en janvier 2018 conformément aux instructions données par la trésorerie.